

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL

Montréal, le 18 juin 2003

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: Rapport annuel de SCGM au 30 septembre 2002
Dossier de la Régie : R-3505-2002
Notre dossier : 312-00195

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en rubrique, nous souhaitons par la présente réagir aux demandes de remboursement de frais des intervenants ROEÉ et OC.

Nous remarquons que les deux intervenants réclament un montant plus important que celui accordé par la Régie dans la décision D-2003-91. Toutefois, en ce qui concerne OC, on peut s'expliquer ce montant en raison du fait qu'un avocat a utilisé une heure de son temps afin de préparer une communication à la Régie concernant le système par-comptable de SCGM.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Félix Turgeon, avocat

FT/mf

c.c. : GRAME, Me Éric Couture
CERQ, Monsieur Jean-Paul Thivierge
ACIG, Me Guy Sarault
RNCREQ, Me Hélène Sicard
FCEI, Me André Turmel
ROEÉ, Me Ève-Lyne H. Fecteau
OC, Me Yves Fréchette